Programme cofinancé par l'UNION EUROPEENNE

INSTM

Coopération transfrontalière ITALIETUNISIE

9 DEC 2022

Refoal 193

PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – TUNISIE 2014 - 2020 PREMIER PROJET STRANDARD

Avis AR01/2022 /PATINER/INSTM pour la sélection d'un Ingénieur halieute en planification spatiale des activités aquacoles (AZA et AZE[1]) pour le projet "Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée" PATINER IS_2.1_103_

CUP B74119001050002

Vu le:

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;
- Règlement (CE, Erratum) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;
- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) n° 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets extérieurs ;
- Règlement d'exécution IEV CT (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;

[1]AZA : Allocated zones for Aquaculture ; AZE: Allowable zone of effects

- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, et ses annexes, approuvé par la Commission européenne le 17/12/2015 par Décision C (2015) 9131 ;
- Tous les manuels et lignes directrices publiées par le Programme, dans leurs dernières versions ;
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;
- Règles nationales et lignes directrices applicables au Bénéficiaire Principal et aux Partenaires.

Etant donné que:

Sur le site web du programme Italie-Tunisie 2014-2020 http://www.italietunisie.eu 2014-2020 a été publié un appel à proposition de projet standard et que l'appel a été clôturé le 15 Janvier 2018 à 14h00 (GMT+1).

La contribution totale de l'UE pour cet appel à projets standards est de 16.000.000 euros, qui correspond à 90% du total éligible du programme

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) 28, Rue du 2 Mars 1934-2025 Salammbô Tunis (Tunisie), en qualité de demandeur, en collaboration avec

1. L'Institut pour l'étude des impacts anthropiques et de la durabilité du milieu marin CNR, Via G. Da Verrazzano, 17_ 91014 Castellammare del Golfo Trapani/Italie, partenaire 1 ;
2. L'Université de Palerme UNIPA, Département DISTEM Piazza Marina 61, 90133 Palerme (Italie) partenaire2;
3. L'Institut expérimental de Zoo-prophylaxie de Sicile (IZSSi) Via G. Marinuzzi,3, 90129 Palerme Italie, Partenaire 3;
4. Le Centre Technique d'aquaculture CTA, 5 Rue du Sahel 1009 Montfleury Tunis (Tunisie), Partenaire 4 ;

5. La Direction Générale de la pêche et de l'Aquaculture (DGPA), 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis (Tunisie)Partenaire 5 ;

Ont soumis une proposition de projet intitulé "Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée «PATINER» dans le cadre du premier appel à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

Que le07 Aout 2019, l'INSTM, en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle Ref. 10822 de l'Autorité de Gestion Commune (AGC) qui informe que le projet PATINER a été retenu pour un budget total du 1 192 710,33 Euros, La contribution totale du Programme IEV CTF Italie Tunisie au projet est de 1073 439,30 Euroqui correspond à 90% du coût total du projet.

L'INSTM en qualité de bénéficiaire du projet a signé une convention de partenariat avec tous les partenaires dudit projet pour la répartition financière et administrative du projet:
Le budget alloué à l'INSTM s'élève à un maximum de 350563,03Euros dont un montant de 315506,73 Euros est financé par l'Union Européenne ; ce qui correspond à 90% du cout de l'action et35056,30 Euros correspondant au co-financement assuré par l'INSTM ; ce qui représente 10 % de ce budget.
L'INSTM en qualité de Bénéficiaire principal du projet, a reçu de la part de l'Autorité de Gestion (AGC) une lettre officielle datée du 22 Septembre 2020 Ref. 11317 dans laquelle l'AGC a communiqué que le contrat de subvention a été signé le 06/08/2020 par le Directeur de l'Autorité de Gestion entant qu'Administration Contractante, et le relatif décret d'approbation n° 456 du 06/08/2020 enregistré par le bureau Comptable de la Région Sicilienne sous le numéro 1268 du 03/09/2020, et par conséquent la période de mise en œuvre du projet démarre à partir du 07/08/2020 et que les dépenses relatives au projet sont éligibles à partir de la même date.

Attendu

Que dans la phase d'implémentation du projet, comme prévu dans le dossier d'appel à candidature le demandeur (INSTM) a prévu la sélection d'un Ingénieur en planification spatiale des activités aquacoles (approches AZA et AZE) dans les activités du WP3dudit projet, les frais de la rémunération sont imputés sur la ligne budgétaire (5) « experts externes » du budget.

Programme cofinancé par l'UNION EUROPEENNE

INSTM

Coopération transfrontalière ITALIETUNISIE

ANNONCE

Art. 1 – Objet de l'Avis

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (le demandeur), avec le présent avis, a l'objectif de sélectionner un l'Ingénieur halieute en planification spatiale des activités aquacoles pour le projet "Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée" PATINER dans le cadre du premier appel à proposition du programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction du Coordinateur du projet l'ingénieur sélectionné sera chargé de:

- Elaboration et organisation de la base de données collectées relatives au projet
- Elaboration d'une cartographie d'une AZA dans le site du projet
- Elaboration d'une cartographie d'une AZE de l'activité aquacole dans le site du projet
- Participation à l'élaboration des rapports d'activités
- Participation à la valorisation des résultats du projet

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Le salaire brut prévu, sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat de prestation de service des deux parties est à raison de 600 euros (équivalent en dinars selon le taux de change Info Euro).Cette rémunération, exonérée de la TVA, sera imputée sur la ligne budgétaire « experts externes ».

Les frais des voyages, logement et nourriture de l'ingénieur pour la participation à des réunions, séminaires /rencontres dans tous les territoires du projet sont couverts par le budget du projet.

Selon les réglementations en vigueur du programme, le payement du salaire mensuel est conditionné par la présentation des TimeSheets mensuels au coordinateur du projet.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'Ingénieur halieute en planification spatiale des activités aquacoles démarre dès la signature du contrat par le candidat sélectionné et le représentant légal de l'INSTM et reste valable jusqu'au 30/09/2023

NB : Le contrat ne sera signé qu'après approbation de la modification du budget du projet et validation de la demande de prolongation du projet par l'AGC.

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cet avis de sélection, le candidat doit remplir les conditions générales suivantes:

A. Conditions générales :

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible, dans ce dernier cas, le prestataire devra avoir une bonne connaissance de la langue française par contre la connaissance de la langue arabe et de la langue anglaise est considérée comme valeur ajoutée;
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnations pénales qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles :

- Diplôme d'ingénieur en sciences halieutiques ou en géomatique
- Expérience dans le domaine de la planification spatiale des activités aquacole (AZA et AZE)
- Elaboration et gestion des bases des données
- Expérience en aquaculture offshore
- Utilisation des logiciels : ArcGis, QGis, Meramod etc.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nominé par le représentant légal de l'INSTM.

La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants :

Critères de sélections	Score
Diplôme d'ingénieur en sciences halieutiques ou en géomatique (20 pts : D. en Science halieutique /10 pts : D. en géomatiques)	**20**

Expérience dans le domaine de la planification spatiale des activités aquacole (AZA et AZE) /10 pts par pièce justificative	30
Elaboration et gestion des bases des données /05 pts par pièce justificative	10
Expérience en aquaculture offshore/05 pts par pièce justificative	10
Utilisation des logiciels : ArcGis, QGis, Meramodetc/10 pts par pièce justificative	30
Total	**100**

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admisavec les scores relatifs. Tel classement sera approuvé par la Commission de sélection est conservé dans l'archive de l'INSTM à disposition de tous candidat qui demande une vérification.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leurs dossiers **anonymes** par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer :**28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô**, **avant 12.00 heures du 22/12/2022. (Seul le cachet du bureau d'ordre de l'INSTM fait foi, en revanche le cachet postal ne fait pas foi).**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre

28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô2025, Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante:

« AR01/2022/PATINER/INSTM pour sélectionner un ingénieurhalieute en planification spatiale des activités aquacole (AZA et AZE)pour le projet « PATINER » IS_2.1_103, CUP B74119001050002 - A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Programme cofinancé par l'UNION EUROPEENNE

INSTM

Coopération transfrontalière ITALIETUNISIE

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5) ;
4. Copie de pièce d'identité
5. Déclaration sur l'honneur concernant les conditions générales de l'art.5

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Le Directeur Général de l'INSTM

Hechmi MISSAOUI

Signé: Hechmi MISSAOUI

Coordinateur du projet PATINER

Mohamed Salah AZAZA

Programme de coopération ITALIE-TUNISIE 2014-2020 projet PATINER(IS_2.1_103 Coordinateur du projet Mohamed Salah AZAZA